

## Délibération n° 2023-40

### Organigramme de la direction des relations internationales

*Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 31 mai 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,*

- Vu le livre VII du code de l'Education,
- Vu les statuts de l'université des Antilles,
- Vu l'extrait du procès-verbal n° 2023-13 du comité social d'administration du 11 mai 2023,

#### **A délibéré :**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

*il s'agit d'approuver l'organigramme de la direction des relations internationales de l'université des Antilles*

#### **Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 26	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**L'organigramme de la direction des relations internationales, ci-après annexé, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Le Président de l'université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY



#### **Modalités de recours contre la présente délibération :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

# Organigramme cible de la Direction des Relations Internationales (DRI)

Code couleur :

- création

- réhaussement

DGS

**Directeur des relations internationales**

1 ETP A

**Gestionnaire administratif et financier**

- Construction et suivi du budget
- Indicateurs de performance
- Gestion et suivi des conventions (bourses E+, AMI...)
- Gestion des bons de commandes et des missions

1 ETP B

**Pôle attractivité**

- Maison des Langues
- Appui au développement du français langue étrangère (centre d'examen et tests)
- Internationalisation de l'offre de formation (offre de cours en langues étrangères, co-diplomations, cotutelles de thèse ...)
- Démarche qualité (label "Bienvenue en France")

1 ETP B

Pour la Maison des langues : **3 enseignants coordonnateurs pédagogiques et 3 moniteurs étudiants** (un par site)

**Pôle mobilités**

- Gestion administrative et suivi des programmes de mobilités entrantes et sortantes (étudiants et personnels)
- Mise en place, gestion et suivi des conventions bilatérales et multilatérales (programme KA 131 Erasmus+...)
- Accueil des étudiants en mobilité entrante et accompagnement et suivi des étudiants sortants
- Accueil des délégations internationales
- Gestion des événements internationaux sur les 2 Pôles
- Animation des référents RI de l'établissement
- Promotion de la mobilité

**1 ETP A (ASI)** – Coordinateur du Pôle (Guadeloupe)

**1 ETP A (ASI)** (Martinique)

3 animateurs étudiants accueil et promotion (un par site)

**2 services civiques/apprentis** en appui accueil et promotion (un par pôle)

**Pôle projets et coopération**

- Ingénierie et mise en œuvre des projets
- Projets internationaux (INTERREG Caraïbe, projets structurants, université d'été...)
- Gestion, développement et animation des programmes de coopération régionaux et internationaux
- Veille des appels à projets et opportunités
- Accompagnement des porteurs de projets internationaux au sein des composantes/laboratoires

1 ETP A chargé de projets

**1 service civique en appui à la gestion de projet**